Enfin, il arrive à l'examen des charges relatives à chacun des accusés pour lesquels il a cru devoir abandonner l'accusation. Il explique pourquoi il avait poursuivi ces six accusés et tâche de justifier la longue détention préventive à laquelle ils ont été astreints.

— Je suis d'ailleurs le premier, dit-il, à regretter les longueurs de cette prison préventive. (Mouvement).

L'audience est suspendue, le procureur général annonçant qu'il en a encore pour 1 h. 1/2 au moins.

(Voir la suite plus loin)

LA GUERRE

Dans le Sud de l'Afrique

La trêve tacite que nous constations hier serait-elle déjà rompue ou n'aurait-elle même jamais existé? A lire les dépêches nous racontant les tentatives de bombardement du camp boër près de Colenso, le 19 décembre, par le général Buller, on serait tenté de la croire. Cependant il faut observer que ces bombardements, dans la tactique anglaise, ont jusqu'ici toujours précédé immédiatement quelque gros engagement, et que, cette fois, rien n'a suivi dans les huit jours qui se sont écoulés.

Ce qui est vraisemblable, c'est que les instructions venant de Londres et prescrivant la « prudence » n'étaient pas arrivées le 19 au camp de Chieveley, et que le bombardement sans lendemain que les dépêches nous ont signalé a été le dernier acte avant la trêve qui précède l'arrivée du feld-maréchal Roberts. Le fait le plus grave que les télégrammes nous aient signalé est l'épidémie qui sévit sur les mules et les chevaux du corps expéditionnaire britannique.

A Londres, on prend la chose par le bon bout, comme on dit vulgairement. « Quelle bonne fortune, dit-on, si l'épidémie pouvait atteindre les chevaux boërs, auxquels les Transvaaliens doivent leur désespérante mobilité ! »

Ce serait, en effet, pour les Anglais, une bonne fortune prodigieuse, mais peu probable. Les Boërs ont des chevaux du pays, offrant au climat une résistance habituelle, tandis que les Anglais ont des mules et des chevaux importés qui tombent dans la proportion de plus de 50 pour cent.

L'épidémie, en se propageant, menace donc de rendre plus difficile la situation des Anglais au sud de l'Afrique, sans causer aux Boërs l'ombre de ce préjudice que les Anglais leur souhaitent si ardemment.

La question de la baie de Delagoa est de nouveau agitée dans la presse de Londres. « Si l'Angleterre avait Delagoa, c'en serait fait du Transvaal », dit-on. Malheureusement, l'Angleterre n'a pas encore Delagoa. C'est comme pour les chevaux : Si l'épidémie ne sévissait que chez les Boërs, tout serait pour le mieux dans la Grande-Bretagne.

Lord Kitchener et lord Roberts

Une dépêche de Gibraltar au *Daily Mail* annonce que lord Kitchener est arrivé mardi dans ce port. Ce journal annonce que lord Roberts y arrivera cette nuit. Tous deux poursuivront immédiatement leur voyage.

DANS LA COLONIE DU CAP

La presse anglaise accueille avec plaisir la nouvelle que le général a fait occuper Tordrecht par les troupes de police. Certains journaux en déduisent que le général Gatacre n'est pas aussi embarrassé qu'on le disait par la révolte des Afrikanders.

Un télégramme du Cap, 21 décembre, dit que le commandant de Meillen a été repris, le soir même de sa fuite, dans un des faubourgs de la ville.

A L'OUEST

Modder-River, 21 décembre. — Un bombardement a eu lieu des deux côtés. Les projectiles des Boërs sont trop courts.

Le bombardement à Colenso et à Ladysmith

Quartier général des Boërs viâ Prétoria, 19 décembre. — Les canons de marine anglais de Colenso ont bombardé hier le pont de Buliwer sur la Tugela, dans le but de le détruire. Le bombardement de Ladysmith se poursuit lentement. Les prisonniers anglais sont partis pour Prétoria.

Une nouvelle qui a besoin de confirmation

D'après une dépêche de Londres, il se confirmerait que lord Kitchener serait chargé par le cabinet anglais d'une mission pouvant aboutir à des négociations en faveur de la paix avec le Transvaal.

Mouvement des Boërs aux Etats-Unis
Organisation de meetings

New-York, 27 décembre. — Le mouvement en faveur des Boërs prend une extension de plus en plus grande. A New-York et dans toutes les grandes villes, on organise des meetings monstres pour cette semaine en vue d'exprimer les sympathies du peuple américain pour les Boërs. Le meeting de New-York aura lieu le 31 décembre dans les locaux de l'Académie de musique.

On se propose de réunir cinq millions de dollars, qui seront mis à la disposition de M. Krüger dès à présent. Des milliers de jeunes gens s'engagent pour le Transvaal et l'on prétend que trois bâtiments chargés de volontaires sont déjà partis. Ce qui est certain, c'est que plusieurs vapeurs flibustiers ont été équipés. L'opinion publique se prononce avec tant de force en faveur des Boërs, que les agents anglais qui recrutaient des hommes pour l'armée anglaise ont été contraints de fermer leurs bureaux.

L'intervention du tsar

Vienne, 27 décembre. — On assure, dans les milieux diplomatiques, que, suivant des informations particulières de Saint-Pétersbourg, le tsar serait disposé à intervenir dans la question du Transvaal, dès qu'il aura la certitude que l'Angleterre renonce à ses prétentions premières.

Les Boërs à la scène

Londres, 27 décembre. — Le gouvernement anglais a réclamé, près des autorités de Bruxelles, la suppression de la représentation du drame intitulé : « *Hardi les Boërs*, » dans lequel l'uniforme anglais est soumis à une rude épreuve.

TIRAGE FINANCIER

du 26 décembre

Bons de l'Exposition de 1900

Les 450 Bons suivants ont gagné chacun un lot de 100 francs :

Séries	Nos	Séries	Nos	Séries	Nos	Séries	Nos
2	7.952	104	3.710	179	8.878	269	8.532
3	1.375	104	9.528	180	3.852	264	2.393
3	5.681	110	5 889	180	6.144	265	3.306
8	1.844	112	1.959	185	7.499	265	7.214
10	8.939	112	3.688	186	9.101	270	1.777
16	1.549	112	9.295	189	2.239	270	6.135
19	1.446	114	8.288	192	5.635	270	6.599
24	7.738	114	9.651	193	1.606	271	1.613
26	4.814	115	8.913	195	6.754	272	4.598
28	2.857	116	6.434	195	9.504	272	4.598
32	7.511	118	3 438	198	321	273	1.602
33	7.233	127	649	199	90	273	4.098
35	833	129	1.871	201	1.210	275	9.013
45	3.163	129	4.808	203	3.978	277	270
45	6.934	133	9.718	203	7.621	278	4.670
57	2.891	134	6.454	208	1.151	283	7.976
58	5.518	135	3.297	208	8.998	288	9.203
60	3.725	135	6.674	211	9.376	289	9.026
61	1.363	140	5.606	217	6.791	292	7.299
64	8.522	140	6.382	218	766	292	9.718
65	582	140	9.515	218	3.987	293	4.468
66	8.475	144	232	219	9.076	296	6.667
67	15	145	4.077	226	4.298	302	661
68	9.995	146	4.709	226	9.187	303	2.787
72	2.602	148	6.903	228	1.032	306	2.175
79	2.593	153	597	230	47	307	6.415
79	8.179	153	5.803	235	6.988	312	9.062
80	6.951	160	3.776	239	2.692	312	9.423
81	221	160	7.712	239	3.711	314	1.613
85	9.865	161	9.440	247	6.111	318	4.867
86	1.739	163	7.345	249	561	320	3.377
90	9.827	165	9.208	253	2.273	322	1.737
92	2.295	169	8.375	254	6.564	323	9.797
93	8.039	170	2.098	255	5.661	324	1.133
95	8.333	170	3.020	255	6.106	325	1.776
97	7.125	176	1.001	255	7.915		
181	3.108	179	8.555	259	2.281		

LAINES DES INDES

Liverpool, 21 décembre.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 16 janv. 1900. Arrivages depuis la dernière série 9,343 balles. Anciennes existences tenues par importateurs 1,734 balles. Total 11,047 b.

L'approche des fêtes et de l'inventaire se fait sentir dans les marchés aux laines anglaises, ainsi que sur place pour les provenances étrangères. Seulement 50 balles laine des Indes se sont écoulées durant la semaine passée.

Un grand concours d'acheteurs s'est présenté à la première vente publique ici le 20 courant de la nouvelle campagne de laine La Plata. Sur 2,439 balles exposées 2,393 balles ont été adjugées à la pleine parité des cours établis aux enchères coloniales récentes à Londres. Les mérinos accusent une hausse de 60 0/0, croisés fins 60 à 70 0/0, croisés intermédiaires 40 à 50 0/0, et Lincoln 30 à 40 0/0 sur les prix de la même époque d'année dernière.

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

Les représentations en langue allemande à Paris. — Mme Agnès Sorma, « l'étoile » du « Deutsches Theater » de Berlin, qui se propose de donner à Paris une série de représentations en langue allemande pendant l'exposition, est venue pressentir son public.

Deux représentations ont été organisées à cet effet au Théâtre de la Renaissance; la première a eu lieu mardi soir, en présence d'une très nombreuse assistance parmi laquelle se trouvaient plusieurs personnages officiels et un contingent très important du Paris élégant.

La pièce d'Ibsen, *Nora (Maison de Poupée)* avait été très judicieusement choisie pour ce spectacle. Elle a été déjà donnée à Paris au Théâtre libre et au Vaudeville par Mme Sarah Bernard et la Duse. Pour les spectateurs peu ou point initiés à la langue allemande, l'action saurait donc être facilement suivie. D'autre part, le rôle de Nora est très complexe et permettait à Mme Sorma de se faire apprécier sous les divers aspects de son talent.

L'artiste allemande est de l'école naturaliste comme la Duse. Elle cherche l'effet dans l'expression exacte de la nature en dehors de tout artifice scénique. Son succès a été très grand, elle a été acclamée à diverses reprises. Les spectateurs ont admiré l'intensité d'émotion obtenue, et la perfection avec laquelle l'artiste exprime successivement la joie, la douleur, l'effroi, le mépris, la haine, en un mot toute la gamme des sentiments humains.

La troupe qui accompagne Mme Sorma est composée de très bons éléments, qui tiennent honorablement leur place à côté d'elle.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

Nord-Touriste. — La commission du *Nord-Touriste* rappelle aux sociétaires ayant des permis de circulation pour la Belgique qu'ils doivent avant le 31 décembre, faire constater par la douane belge la réexportation de leur machine et renvoyer la souche de leur permis à M. Marcel Greissier, 45 rue des Fleurs à Roubaix. Faute de remplir ces formalités, les sociétaires deviennent responsables des droits d'entrée, soit 12 0/0 de la valeur déclarée sur leur permis. Les personnes détenteurs de carnets d'admissions ayant des membres inscrits, sont priés de faire parvenir les bulletins à M. Greissier. Les personnes désireuses d'avoir des carnets d'admissions, sont priées d'adresser leur demande à M. Télès Delcambre 34 rue du Trichon.

Union Vélocipédique Roubaisienne. — Le banquet qui aura lieu samedi prochain verra se réunir comme les années précédentes bon nombre de pédaleurs : invités et sociétaires.

Avis. — La commission a l'honneur d'informer les sociétaires n'ayant pas encore présenté leurs invités que la liste sera close ce soir à 10 heures. Réunion définitive, commission seulement.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — La Société du Grand Parc de la rue du Vieil Abreuvoir, informe les amateurs de belles parties de son rendage 2/3 mort mort pour 30 francs contre Jules Steux de Wattrelos mise au parc à 5 heures précises. Grand essayage de coqs dimanche 31 décembre au grand parc rue du Vieil Abreuvoir à 11 heures précises. La société invite les propriétaires de coqs à venir essayer. 565904.

— Lundi 1er janvier jour de l'An, Au Cochon Rouge, rue de Mouvaux, 18, 2/3 pour 50 fr.; paires de plaisir à 10 fr., contre les Redoutables de chez Carrette du Blanc-Seau. Mise au parc à 6 heures précises. 568394

— Dimanche 31 décembre, la société Les Anciens du Capreaux de chez Banduin, rue de Mouvaux jouera un très beau 2/3 mort pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. contre les Invincibles de chez Louis Félix et Théodore Derache du Petit-Beaumont. Mise au parc à 6 heures très précises. 568351

— Dimanche 31 décembre, 1899, chez M. Houset, rue Jeanne d'Arc, 12, place des Halles, attaque d'un 3/5 pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. contre la société Dambrin de la rue de Maubeuge. Mise au parc à 6 h. Tous coqs de 6 livres. 59750

TIR AUX LAPINS

Wattrelos. — Grande-Place, arrêt du car électrique, dans dans la salle des fêtes de la Société de gymnastique « La Patriote », estaminet de la Cloche, dimanche 31 décembre, grand tir aux lapins. Un don de M. Tiers-Lézy sera tiré au sort entre tous les tireurs. Il y aura un lapin par tireur. Le prix de la mise est fixé à 1 franc le kilo vivant (pas de spéculation). Les lapins seront pesés en présence des tireurs. La distance du tir est de 28 mètres. L'inscription commencera à trois heures et le tir à trois heures et demie précises. Le tir est couvert, éclairé au gaz et sera chauffé. La barre sera placée de manière que le tireur ne puisse y appuyer le coude. 60882

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — *Vente de pigeons voyageurs.* — Les nombreux amateurs qui se sont rendus dimanche dernier, au café Delvoye, à Tourcoing, pour voir l'exposition de pigeons organisée par le Nord Colombophile, ont pu admirer la magnifique collection de pigeons que M. Dejode mettra en vente par le ministère du commissaire priseur, le dimanche 31 janvier, à 6 heures du soir, chez M. Delcroix-Ledru, cabaretier, rue de Blanchemaille, 72. — Nul doute que cette vente sera très suivie, car les 23 sujets d'élites que compte le colombier de M. Dejode, ont obtenu de nombreux succès tant sur les concours à petites distances, que sur les étapes de 600 à 800 kilomètres. 60898d

LÉGION D'HONNEUR. — Armée active. — Est promu au grade d'officier dans la Légion d'honneur :

M. Boulzagnet, lieutenant-colonel du 45e régiment d'artillerie.

Sont nommés chevaliers dans la Légion d'honneur :

M. Eon, chef de bataillon d'infanterie hors cadres de l'état-major du 4e corps d'armée.

Infanterie : MM. Louis Chère, chef de bataillon breveté au 53e; Ernest Autier, Léon Padieu, Gustave Devaux, capitaines au 43e; Jean Aubry, capitaine au 73e; Henri Lainé, capitaine au 16e bataillon de chasseurs.

Cavalerie. — MM. Louis Grasset, capitaine commandant au 4e cuirassiers.

Gendarmerie. — MM. Eugène Fenodot, capitaine : Louis Chezeaud, lieutenant ; Eugène Houllicz, adjudant, à la 1re légion.

Artillerie. — MM. Marie Girard et Emile George, capitaines en 1er au 2e bataillon ; M. François Longueval, ouvrier d'état de 1re classe à la sous-direction des forges du Nord.

Génie. — MM. Paul Rousseaux, capitaine au 3e régiment; François Kellor, adjoint principal de deuxième classe, à Lille.

Intendance militaire. — M. Pierre Fidelle, sous-intendant militaire de 2e classe, à Douai.

Service de Santé. — MM. Charles Bisserié, pharmacien major de 2e classe à l'hôpital militaire de Lille : Charles Finot, médecin major de 2e classe au 45e régiment d'artillerie, au Soudan.

Armée territoriale. — Sont nommés au grade de chevaliers :

Infanterie. — MM. Alfred Pierra, chef de bataillon au 1er régiment territorial; Jean-Baptiste Dubrulle, chef de bataillon au 5e régiment territorial.

Corps militaire des douanes. — M. Jules Hastel, capitaine des douanes à Lille, capitaine-commandant la 4e compagnie du bataillon de forteresse de Lille.

Service des chemins de fer. — M. Jules Bernard, ingénieur chargé des services militaires à la Compagnie des chemins de fer du Nord, commandant la 5e section technique des chemins de fer de campagne.

MÉDAILLE MILITAIRE. — La médaille militaire est conférée à :

Infanterie. — MM. Chapron, adjudant au 8e régiment; J.-B. Ternant et J.-B. Rémy, adjudants au 110e : Auguste Roumestant, adjudant au 127e ; Charles Benet de Montcarville, adjudant au 145e.

Gendarmerie. — MM. C. Mariot, Pierre Dordain, Florimond Watteloz, maréchaux des logis; Léon Bostyn, Jean Labarrière, brigadiers ; Pascal Deruy, Augustin Denaes, Lambert Bouville, gendarmes.

Artillerie. — M. Michel Beddeleem, adjudant au 27e régiment.

Génie. — MM. J. Petitjean, adjudant au 3e régiment ; Pierre Varnier, portier consigne de 1re classe à Maubeuge.

Section de commis et ouvriers militaires d'administration. — M. Henri Toinote, adjudant à la 1re section.

De CALLENSTEIN-FLINOIS
18, Grande-Rue, 18, ROUBAIX
Horlogerie — Montres de précision
Bronzes — OMÉGA
Joaillerie
Bijouterie
CADEAUX DE FÊTES — Orfèvrerie
et de Mariage.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,25
100 cartes ivoire (gravure)	2,25
100 cartes ivoire (deuil)	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3,50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2,75
Même boîte deuil, imprimées	3,50
» » » (gravure)	4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte
AGENDAS pour 1900 — ALMANACHS
CALENDRIERS
Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

LA CONGOLINE { *guérit les rugosités de la peau,*
LA CONGOLINE { *guérit instantanément les crevasses, gerçures et engelures.*
LA CONGOLINE { *du visage et des mains.*
LA CONGOLINE { *conserve à la peau tout son éclat.*
Victor Vaissier, créateur des savons du Congo.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

M. E. Motte et les lois ouvrières. — *Une lettre du député de Roubaix.* — Dans son numéro du lundi 25 décembre, l'*Avenir* prend à partie M. Eugène Motte, de la façon suivante :

« A la Chambre des députés, dans la séance du 22 décembre, M. E. Motte, député de Roubaix, ayant fait de belles promesses aux ouvriers, a voté contre les lois ouvrières.

» Il a voté *contre* le paragraphe du projet de M. Dron (travail des femmes et des enfants dans l'industrie), ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant le gouvernement d'avoir formellement exprimé son intention de faire appliquer intégralement la loi du 2 novembre 1892. »

» Il a voté *contre* le troisième paragraphe du projet de résolution de M. Dron, qui se termine ainsi :

» Invite M. le Ministre du commerce à différer l'application stricte de l'article 3 jusqu'au 31 mars prochain. »

» Il a voté *contre* le dernier paragraphe du projet de résolution de M. Dron, ainsi conçu :

» La Chambre décide de mettre à son ordre du jour l'examen des propositions qui lui seront soumises par la commission du travail immédiatement après le vote du budget de 1900. »

Enfin pour bien affirmer son désir d'être utile aux ouvriers (?) M. Motte a voté *pour* la motion de disjonction présentée par la commission du travail, c'est-à-dire pour l'enterrement de première classe de la loi ouvrière.

» Si avec un tel défenseur de leurs intérêts (?) les ouvriers ne sont pas contents, c'est que vraiment, ils sont bien difficiles.

» En attendant, M. Motte, faisant fi des justes revendications ouvrières, ne défend que la grosse industrie, le gros capital. Quant aux ouvriers, il s'en occupera après, bien après, plus tard, au seul moment de la période électorale, où le travailleur recevra une pluie de promesses, mais rien de plus. »

Le 26 décembre le journal radical publiait une note ainsi conçue :

« Une lettre de M. Motte. — Nous avons reçu de M. E. Motte, député de Roubaix-Wattrelos, une lettre concernant ses votes au Parlement, sur la loi ouvrière. Cette lettre nécessitant des commentaires, nous la publierons demain. »

Mercredi, a lettre de M. Motte n'était pas encore insérée dans l'*Avenir*. En voici le texte :

Roubaix, 25 décembre 1899.

» Monsieur le Rédacteur *en chef*
de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

« Dans votre numéro du 25 décembre, votre journal publie un article intitulé : « M. E. Motte et les lois ouvrières ».

» Cet article est inspiré par la plus insigne mauvaise foi et sue la calomnie.

» J'ai voté pendant toute la discussion de la loi ouvrière conformément aux décisions de la commission du travail et de son rapporteur, M. Dubief, radical notoire, éclairé, réaliste, qui ne se livre pas au jeu facile de la surenchère et de la méthode du « tout ou rien. »

» Le deuxième article de mon programme porte « réduction progressive des heures de travail. » J'entends suivre mon programme et j'ai saisi aux cheveux l'occasion trop rare de passer des paroles aux actes. Dans cette discussion et dans ces votes, mon vote fut toujours identique à celui de M. Millerand.

» Si les décisions très progressives votées, vendredi, par la Chambre des députés sont à vos yeux « un enterrement de première classe », accusez-en les auteurs responsables; et, dans ce cas, les fossoyeurs sont les membres (radicaux en majorité) de la commission du travail et l'ordonnateur des pompes funèbres M. Millerand, père de cette loi.

« Mais vous êtes égaré par le désir de dénonciation aveugle qui vous travaille. Cette loi est un progrès, un grand progrès pour la classe ouvrière.

» J'ai en d'autant plus de mérite à voter la loi, vendredi, que je ne fais pas, moi, de la philanthropie sur le dos des autres, car cette loi m'atteint dans mes propres intérêts.

» Veuillez, Monsieur le Rédacteur en chef, insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro et agréez mes salutations distinguées.

« Eugène Motte,
« *Député de Roubaix-Wattrelos.*

Nous n'ajouterons pas de longs commentaires à la réponse si catégorique du député de Roubaix-Wattrelos. Ses adversaires cherchent, en toute occasion, à le mettre en contradiction avec son programme : constatons qu'ils en sont toujours pour leurs frais d'imagination ou de mauvaise foi.

Nous comprenons l'embarras de l'*Avenir*...

Un nouveau chevalier de la Légion d'honneur. — Notre sympathique concitoyen M. J. Dubrulle, de la maison Mathon et Dubrulle, chef de bataillon au 5e territorial, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous adressons au nouveau légionnaire nos plus sincères félicitations.

Contre l'alcoolisme. — On vient d'organiser dans la Somme une série de conférences antialcooliques. Notre concitoyen M. le docteur Faidherbe, a donné, lundi, une causerie très intéressante à Amiens sur ce sujet. M. Faidherbe a pris une part très active au dernier congrès antialcoolique de Paris.

Mgr Dizien, évêque d'Amiens, présidait la séance, témoignant ainsi de l'intérêt qu'il porte à l'œuvre entreprise.

L'épidémie de rougeole. — Fermeture d'une école maternelle. — La population enfantine de Roubaix continue à être éprouvée par la rougeole. Une nouvelle école maternelle, celle de la rue de Blanchemaille, a été fermée, en vertu d'un arrêté municipal, mercredi matin. Des mesures l'assainissement ont été prises.

Les engagements volontaires dans le corps des Equipages de la flotte. — Les jeunes gens de nationalité française, âgés de 18 ans révolus et n'ayant pas plus de 23 ans, qui désirent servir dans le corps des Equipages de la flotte, sont prévenus que les engagements volontaires pour ce corps seront ouverts au 1er dépôt, à Cherbourg, à partir du 5 janvier 1900 et jusqu'à ce que les contingents soient au complet pour les jeunes gens qui désirent servir en qualité d'ouvrier mécanicien, c'est-à-dire qui exercent la profession d'ajusteur, de tourneur, de fondeur, de mouleur, de forgeron, de chaudronnier en fer et en cuivre et d'électricien ; à partir du 5 janvier 1900 pour les ouvriers charpentiers et voiliers, pour les boulangers, les tonneliers, les tailleurs d'habits, les maîtres d'hôtel et les cuisiniers :

Le 1er mars, le 1er juillet et le 1er novembre pour les apprentis canonniers ; le 1er mars et le 1er septembre pour les apprentis torpilleurs embarquants et les apprentis fusiliers ; le 15 mai et le 15 novembre pour les apprentis torpilleurs sédentaires ; le 1er décembre et le 1er juin pour les apprentis timoniers ; le 15 juin et le 15 décembre pour les apprentis infirmiers ; du 10 au 20 janvier, du 10 au 20 avril, du 10 au 20 juillet, du 10 au 20 octobre pour les élèves tambours et clairons.

En ce qui concerne les élèves fourriers et les élèves distributeurs, un concours sera ouvert au 1er dépôt dans les premiers jours des mois de mars, juin, septembre et de décembre 1900, et les candidats admissibles devront s'engager immédiatement. La durée de l'engagement est de cinq ans, sauf pour les voiliers et les cuisiniers qui peuvent s'engager pour trois ans.

Nouvelle neige. — La neige de la semaine dernière n'était pas encore disparue lorsque, dans la nuit de mardi à mercredi, une nouvelle neige est tombée, à flocons serrés d'abord, puis presque fondue. Nos rues et nos places sont redevenues de vrais bourbiers à peine abordables.

A propos des dernières gelées, nous trouvons, dans le tableau donnant la situation des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, les renseignements suivants qui concernent le canal de Roubaix :

Date de l'arrêt de la navigation, 15 décembre ; épaisseur des glaces, 12 centimètres ; nombre de bateaux chargés immobilisés, 51 : nombre de bateaux vides, 20.

Comité « Justice-Egalité ». — Le comité *Justice-Egalité* se réunira jeudi 28 courant, à 8 heures du soir, en son local habituel.

Le nouveau règlement des théâtres. — Voici les derniers chapitres du nouveau règlement des théâtres :

Chapitre V. — *Service médical.* — Article 29. — Un médecin désigné par le directeur et agréé par M. le Maire assistera à toutes les représentations; il devra donner des soins aux artistes ou aux spectateurs qui en auraient besoin; en cas de maladie d'un artiste, cette maladie sera constatée par le médecin attaché au théâtre.

Chapitre VI. — *Objets perdus.* — Article 40. — Les objets perdus par le public et trouvés dans l'intérieur du théâtre seront remis au commissaire de police de service qui les transmettra au Commissariat central.

Chapitre VII. — *Mesures contre l'incendie.* — Art. 41. — A chaque représentation, un poste de pompiers sera établi au théâtre ; les pompiers seront placés de façon à ne gêner ni les artistes, ni les machinistes. Une consigne spéciale indiquera la composition et la force du poste, ainsi que les détails du service.

Art. 42. — Le directeur, concurremment avec les agents de la ville et M. le capitaine commandant la compagnie des pompiers, veillera à ce que les conduites, les appareils d'éclairage et à eaux, les lampes à huile, les appareils d'éclairage des portants et de la herse sur la scène, soient toujours en parfait état de solidité et d'entretien.

Art. 43. — Lorsque la représentation d'un ouvrage exigera l'embrasement de feux d'artifices, des explosions d'armes à feu, des simulacres d'incendie ou tout autre manœuvre pouvant offrir quelques dangers, le directeur devra en donner avis à l'administration municipale, par écrit, et assez à temps pour que celle-ci puisse prendre toutes les mesures de sûreté ou de prévoyance qui lui sembleront nécessaires; les armes à feu ne pourront être chargées qu'à poudre avec de la bourre et non avec du papier. M. le commissaire de police de service au théâtre s'assurera, chaque fois, que cette prescription est exactement observée.

Art. 44. — Le directeur devra prévenir, au moins douze heures à l'avance, M. le capitaine commandant les pompiers et M. le commissaire central des répétitions comportant l'éclairage de la scène.

Art. 45. — Pendant les représentations et les répétitions à la lumière, les employés des cintres devront toujours être munis de croissants en fer et de couteaux afin de couper les cordages qui viendraient s'enflammer. De plus, des perches garnies à leur extrémité d'éponges imbibées d'eau, et deux couvertures de laine également imbibées devront toujours être prêtes à proximité de la scène.

Art. 46. — Le directeur devra veiller à la constante et stricte observation des prescriptions générales de l'arrêté municipal du 15 septembre 1887.

Art. 47. — Après la sortie, le commissaire de police devra veiller à ce qu'une visite soit faite dans toutes les parties du théâtre par un sergent et deux pompiers, pour s'assurer que personne n'y est resté caché et qu'il n'existe aucune cause d'incendie. Il ne se retirera qu'après avoir pris connaissance du résultat de la visite qu'il consignera dans son rapport.

Dispositions générales. — Art. 48. — Les contraventions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois.

Art. 49. — Tous les arrêtés antérieurs concernant la matière sont abrogés par le présent.

Art. 50. — Un exemplaire du présent arrêté sera placé à demeure dans les vestibules et dans les foyers du public et des acteurs. M. le Secrétaire général de la Mairie, M. le Commissaire central, M. le capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution dudit arrêté.

Les accidents du travail. — Un tisserand de l'établissement de MM. Henry Ternynck et fils, fabricants, s'est foulé le poignet droit en tombant. M. le docteur Lepers a soigné le blessé, Alfred Farvacque, âgé de 26 ans, qui demeure à Wattrelos, et lui a prescrit huit jours de repos.

— Un employé de la gare du Nord, M. Emile Ruche, âgé de 55 ans, demeurant contour Saint-Pierre, à Croix, a fait une chute dans la salle des bagages, se faisant de nombreuses contusions. Il a été l'objet des soins de M. le docteur Derville.

— Jules Liégeois, âgé de 38 ans, demeurant à Wasquehal, occupé chez M. Louis Colin, entrepreneur, s'est contusionné le genou gauche en tombant pendant son travail. Une quinzaine de jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— En voulant maintenir un cheval, un domestique de MM. Bertrand et Demora, vétérinaire, a été blessé à l'avant-bras gauche. M. le docteur Butruille, qui a examiné l'ouvrier, Alexandre Descarpentrie, âgé de 45 ans, lui a prescrit quelques jours de repos.

— Une couturière de la maison Watteau-Fournier, tapissier, rue du Pays, a fait une chute dans l'escalier qui lui a causé une plaie à l'angle interne de l'œil gauche. L'ouvrière, Jeannette Dewagerer, âgée de 41 ans, demeurant Grande-Rue, fort Mulliez, devra subir un repos de quinze jours prescrits par M. le docteur Delecœuillerie.

— Dans l'atelier de M. Desagher, fondeur, rue de Wasquehal, l'un des ouvriers, Alfred Palandre, mouleur, âgé de 38 ans, demeurant rue de la Chapelle-Carette, a eu le genou gauche contusionné par la chute d'un châssis en fonte. M. le docteur Lepers lui a prescrit quelques jours de repos.

— Un rattacheur de chez MM. Réquillart et Scrive a eu le médius de la main droite blessé par un éclat de bois. M. le docteur Dispa, qui a examiné le blessé, Augustin Duterte, âgé de 39 ans, demeurant rue Saint-Jacques, à Tourcoing, lui a prescrit dix jours de repos.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, une bobineuse, Marie Mathieu, âgée de 20 ans, demeurant à Wattrelos, en tombant, s'est blessée au bras gauche. M. le docteur Leplat lui a prescrit quatre jours de repos.

— Emile Pol, trieur, âgé de seize ans, demeurant rue Plutarque, occupé chez M. Paul Delmasure, négociant rue du Collège, a fait une chute et s'est blessé au genou droit. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— A la filature de M. Etienne Motte, rue d'Alger, un bâcleur, Achille Masquelier, âgé de quinze ans, demeurant à Herseaux, en tombant s'est blessé à la jambe gauche. M. le docteur Leplat, qui l'a examiné, lui a prescrit quatre jours de repos.

— Un tisserand de chez MM. Fauvarque et Bruyant, industriels, s'est blessé à l'avant-bras droit en tombant au cours de son travail. M. le docteur Picquet, qui a donné des soins au blessé, Henri Eeneus, tisserand, âgé de 48 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Loridan, lui a prescrit huit jours de repos.

— Dans l'établissement de M. Motte et Meillassoux, teinturiers-apprêteurs, l'un des ouvriers, Elie Carrette, âgé de 18 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessé à la main par une aiguille. Une dizaine de jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Godefroy.

L'ALMANACH HACHETTE est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

L'Almanach Hachette est une véritable encyclopédie populaire de plus de cinq cents pages.

En voici les grandes divisions :

L'année 1900, Agenda pour 1900, L'Univers, Histoire universelle, Géographie, Littérature, Beaux-Arts, Mariage, Foyer, Notre Argent, Sciences vulgarisées, Droit usuel, Agriculture, Jeux et Sports, Paris, La vie pratique, etc., etc.

L'**Almanach Hachette** est admirablement illustré. Tout acheteur de l'Almanach Hachette a droit à de **nombreuses primes** dont plusieurs absolument **gratuites**. Il peut également prendre part à d'intéressants concours.

Demander l'**Almanach Hachette** à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71 Grande-Rue.

Menus faits. — M. Henri B..., cabaretier, rue de Blanchemaille, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir laissé son établissement ouvert après l'heure réglementaire.

— Joseph Ledent, 50 ans, journalier, demeurant à Lille, 25, rue des Robleda, a été arrêté boulevard de Paris, pour mendicité.

— Auguste Thoste, journalier, âgé de 21 ans, sans domicile fixe, a été arrêté pour insoumission à la loi du recrutement et infraction à une interdiction de séjour.

— Dans la journée d'hier, 7 chiens ont été mis en fourrière et trois procès-verbaux ont été dressés à la charge des propriétaires.

Les étrennes. — Voici un mot qui sonne agréablement aux oreilles de bien des gens. Le Nouvel An et les étrennes sont inséparables. La coutume est ancienne ; elle subsiste et se maintiendra toujours, à la grande joie du plus grand nombre. Mais qu'offrir à ceux qu'on aime, comme à ceux qui nous ont rendu et nous rendent service ? Rien de mieux que de donner des choses utiles. Aussi, allez, sans tarder, à la maison Hoffmann-Dupont, 11, rue Saint-Georges, à Roubaix, où on liquide, pour cause de fin de bail, toutes les marchandises des vastes magasins à des conditions extraordinairement avantageuses; vous y trouverez une grande variété d'objets que vous transformerez en charmants et très agréables cadeaux.

Si vous manquez d'*appétit*, si vous *digérez mal*, si vous êtes *constipé*, si vous avez des *aigreurs*, des *renvois*, si vous avez souvent des *migraines* si vous *dormez mal*, prenez les *Pilules du Dr Somer* dont vingt ans de succès ont affirmé l'efficacité.

Dépositaire général pour l'Europe : M. Boyaval, 108, rue de Lannoy, à Roubaix et toutes pharmacies. 40632

**Cafés riches :